

Démarche	: Bilan des prises réalisées dans le cadre d'une autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir de renards et fouines dans les Pyrénées-Atlantiques du 1er au 31 mars
Organisme	: Service environnement (SE)

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

CE BILAN EST A RENSEIGNER AVANT LE 15 AVRIL.

Cette téléprocédure a pour objectif de déposer auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) un bilan des prises effectuées à la suite d'une autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir de renards et fouines dans les Pyrénées-Atlantiques du 1er au 31 mars. Les espèces concernées par ce bilan sont le renard, la fouine et la martre.

Toutes vos informations et données personnelles resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de l'instruction de votre demande.

**Ce bilan doit être effectué au nom du bénéficiaire de l'autorisation de destruction à tir déposée.**

Sont donc concernées par ce bilan, les prises réalisées lors d'opérations de destruction à tir à la suite d'une autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir de renards, fouines et martres dans les Pyrénées-Atlantiques du 1er au 31 mars.

## Autorisation(s) relative(s) au bilan

### Nº de dossier de l'autorisation

IMPORTANT : Indiquer le numéro du dossier inscrit sur votre autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir de renards, fouines et martres dans les Pyrénées-Atlantiques du 1er au 31 mars.

Vous trouverez ce numéro sur l'attestation d'autorisation qui vous a été délivrée et sur les mails vous attribuant cette autorisation.

## Informations sur le demandeur (bénéficiaire de l'autorisation préfectorale)

### Civilité

Mme

# Bilan des prises réalisées dans le cadre d'une autorisation préfectorale individuelle de destruction

## Nom

## Prénom

## Téléphone

## NOM de la structure de chasse ou le NOM de l'individuel détenteur du droit de destruction

Noter le NOM de la structure de chasse ou le NOM de l'individuel détenteur du droit de destruction

## Battues

### Nombre de battues réalisées

Indiquer le nombre de battues réalisées.

Mettre "0" dans le cas où aucune battue n'a été effectuée.

## Renard

### Nombre de renards tués

Indiquer le nombre de renards prélevés lors d'opérations de destruction à tir entre le 1er et le 31 mars.

### Observations

Vous pouvez nous signaler toute observation concernant vos opérations de destruction de renards durant cette période.

## Fouine

### Nombre de fouines tuées

Indiquer le nombre de fouines prélevées lors d'opérations de destruction à tir entre le 1er et le 31 mars.

### Observations

Vous pouvez nous signaler toute observation concernant vos opérations de destruction de fouines durant cette période.

# Bilan des prises réalisées dans le cadre d'une autorisation préfectorale individuelle de destruction **Martre**

## **Nombre de martres tuées**

Indiquer le nombre de martres prélevées lors d'opérations de destruction à tir entre le 1er et le 31 mars.

## **Observations**

Vous pouvez nous signaler toute observation concernant vos opérations de destruction de martres durant cette période.

**J'atteste la véracité des informations renseignées dans la présente déclaration.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non